

**MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE
ET DE L'ACTION HUMANITAIRE**

**BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice**

CABINET

**SECRETARIAT TECHNIQUE
DU REGISTRE SOCIAL UNIQUE**

**COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SESSION DU
COMITE D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU REGISTRE
SOCIAL UNIQUE (COS/RSU)**

Août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 04 Août s'est tenue à l'Hôtel SOPATEL Silmandé la première session ordinaire du Comité d'Orientation et de Suivi du Registre Social Unique (COS/RSU) au titre de l'année 2022.

La session a été présidée par Monsieur le Ministre de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire, Président du COS/RSU entouré par les représentants des trois (03) vice-présidents et le Secrétaire Technique du RSU (rapporteur).

La session a été marquée par **les cérémonies d'ouverture et de clôture, les communications suivie d'échanges et la formulation des recommandations.**

I. DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'exécution de l'Hymne national le "Ditanyè", le discours du Président du COS/RSU, la vérification du quorum et la présentation de l'ordre du jour.

Le Président a commencé son discours en souhaitant la bienvenue aux membres du COS/RSU et aux observateurs. Il les a remerciés pour l'intérêt qu'ils accordent à la protection sociale en général et à la prise en charge des populations vulnérables en particulier. Il les a en outre exhortés à redoubler d'efforts dans la conduite du processus de mise en place du Registre social unique afin que le dispositif soit opérationnel dans les meilleurs délais.

Situant le contexte ayant prévalu à la création du RSU, le Président a rappelé les attributions du COS/RSU conformément aux dispositions du décret du 30 septembre 2021 qui a érigé le Comité en organe suprême du dispositif RSU. Aussi a-t-il abordé l'agenda de la session qui consiste à échanger sur le dispositif du RSU, analyser la feuille de route pour l'opérationnalisation du RSU, valider le manuel opérationnel du RSU et adopter le plan opérationnel de la phase pilote du déploiement ainsi que de formuler des recommandations.

De même, en invitant les participants à des échanges francs et fructueux à travers des propositions concrètes en vue de l'atteinte des objectifs de la présente session, il les a interpellé à tenir compte dans les réflexions du contexte actuel du pays marqué par la crise sécuritaire et humanitaire avec ses corollaires de millions de déplacés internes. Avant de déclarer ouverte la session, le Président a tenu à remercier tous les acteurs issus des départements ministériels, des institutions, des ONG et des autres organisations de la société civile, pour leurs précieuses contributions à la construction du RSU.

L'allocution d'ouverture a été suivie d'une séance de photo des participants et de l'interview du Président de séance par la presse.

A l'issue de ces exercices, le Président a invité le Secrétaire Technique du RSU à procéder à la vérification du quorum. Cette vérification a permis de constater la présence de quarante participants issus de vingt-neuf (29) structures membres statutaires sur trente-deux (32) invitées, trois (3) structures de ressources sur cinq (5) invitées et onze (11) observateurs présents (Cf. tableau 1 en annexe). Le quorum étant atteint, la session pouvait se tenir valablement. Toutefois un constat se dégage dans cette vérification de quorum se traduisant par le fait que certains participants représentaient à la fois deux voire trois structures de leur institution. Cet état de fait est dû d'une part à la fusion de certains départements ministériels ainsi qu'au positionnement de la structure du participant au sein du département.

A la suite de la vérification du quorum, le Président a soumis l'agenda de la session pour amendement et il a été adopté à l'unanimité sans changement.

II. DE LA PRESENTATION DES DOCUMENTS

II.1. Présentation du dispositif du RSU

La présentation du dispositif du RSU assortie du bilan des actions réalisées dans le processus de sa construction a été faite par le Secrétaire Technique du RSU. Son exposé s'est étalé sur les points suivants :

1) Cadre réglementaire

Il est bâti à partir de l'application d'un ensemble de textes réglementaires ayant abouti à la prise du Décret n°2021-0954/PRES/PM/MATD/MINEFID/MFPTPS /MFSNFAH/MENPTD du 30 septembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Registre Social Unique (RSU) des ménages et personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité au Burkina Faso, deux organes assurent la mise en œuvre du RSU. C'est ce texte qui fonde la mise en place des deux (2) organes du RSU à savoir le **Comité d'Orientation et de Suivi du RSU** (organe suprême) et le **Secrétariat Technique du RSU** (organe exécutif)

2) Anchage institutionnel

Cette partie a donné la définition du RSU comme étant « Le RSU est un système d'information et de gestion de données permettant d'identifier, à partir de variables socio-économiques, l'ensemble des ménages et personnes pauvres et vulnérables potentiellement éligibles aux différents programmes de protection sociale et de lutte contre la pauvreté ». Ensuite, l'organigramme du Secrétariat Technique du RSU a été présenté conformément aux dispositions de l'Arrêté interministériel 2021-0063/MFSNFAH/MINEFID du 21 octobre 2021 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Technique du Registre Social Unique. Ainsi, le Secrétariat Technique du Registre Social Unique est organisé en services d'appui et en départements

(Département du Système d'Information, Département des Opérations et Département Communication et Plaidoyer).

3) Cadre partenarial

Il comprend l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre du RSU : les départements et institutions étatiques, les ONG et OSC de développement, les Partenaires Techniques et financiers ainsi que les projets et programmes de protection sociale.

4) Approches méthodologiques

Les options méthodologiques du RSU font apparaître deux (2) types d'approches :

- l'Approche communautaire en Milieu rural (Ciblage géographique, ciblage communautaire, collecte de données, analyse des données et classement des ménages les plus pauvres) ;
- l'Approche dénombrement en Milieu urbain (Ciblage géographique, collecte de données simplifiée en porte à porte. application d'un scoring. collecte de données complète).

5) Actions réalisées à nos jours

Les actions réalisées dans le processus de construction du RSU sont :

- Consolidation du cadre juridique et administratif du ST/RSU ;
- Elaboration de la Feuille de route ;
- Réalisation du Voyage d'étude ;
- Réalisation d'une étude d'évaluation des bases de données existantes sur les ménages et personnes pauvres et vulnérables ;
- Elaboration de la méthodologie et les outils de ciblage des ménages et personnes pauvres et vulnérables ;
- Conception d'un manuel opérationnel du RSU ;
- Participation au processus de l'identifiant de base auprès du projet WURI ;
- Participation aux rencontres pour la mise en place d'un dispositif institutionnel de préparation et de planification de la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (arrangements institutionnels).

6) Perspectives

Les perspectives s'inscrivent comme suit :

- à court terme, il s'agit principalement de l'opérationnalisation de la phase pilote qui prévoit un enregistrement de 120 000 ménages ;
- à long terme, il s'agit du passage au déploiement du RSU à l'échelle nationale.

II.2. Présentation de la feuille de route pour l'opérationnalisation du RSU

Dans cette deuxième présentation, le ST/RSU a d'abord situé le contexte de son élaboration avant d'aborder les cinq (5) phases qui la composent.

Adoptée à l'issue d'un atelier tenu du 23 au 25 Février 2022 à Koudougou, la feuille de route du RSU est bâtie sur cinq (5) principales phases et des actions opérationnelles assorties d'un échéancier et des responsables à l'exécution :

1) Anchage institutionnel et fonctionnement du ST/RSU (Mars à Juin 2022)

- Consolidation du cadre juridique et administratif du ST/RSU ;
- Fonctionnement du ST/RSU.

2) Etudes et conception de référentiels du RSU (Mi-Avril à Décembre 2022)

- Elaboration de la méthodologie et les outils de ciblage des ménages et personnes pauvres et vulnérables ;
- Réalisation d'une étude d'évaluation des bases de données existantes sur les ménages et personnes pauvres et vulnérables (par un consultant) ;
- Mises en place de l'infrastructure du RSU ;
- Conception d'un Manuel opérationnel du RSU.

3) Renforcement des capacités du personnel du ST/RSU et d'autres acteurs (Mars à Décembre 2022)

- Formation du personnel du ST/RSU et d'autres acteurs ;
- Capitalisation des expériences d'autres pays en matière de constitution de Registre social.

4) Phase opérationnelle

- Organisation de l'opération pilote ciblage (Mi-Juin à Décembre 2022) ;
- Organisation de l'opération à l'échelle nationale (en 2023).

5) Coordination et communication

- Cordonner, suivre et évaluer les activités du ST/ RSU ;
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication du ST/RSU ;
- Concevoir des protocoles de collaboration entre le ST/RSU et les différents acteurs.

A la suite de ces deux premières présentations, les commentaires et les questions majeurs suivants ont fait l'objet d'échanges entre les participants :

- la définition de l'extrême pauvreté ;
- la prise en compte de la pauvreté endémique et l'aspect conjoncturel ;
- les ressources nécessaires à l'opérationnalisation du RSU ;
- les cibles du RSU : les ménages ou les personnes ?
- la prise en compte du mécanisme de réclamation et du N° Vert dans l'approche méthodologique du RSU ;
- la prise en compte de la vulnérabilité en plus de la question de pauvreté ;

- la place réservée à la population rurale constituée de près de 75% d'agriculteurs ;
- la question des populations déplacées internes (PDI) dans l'approche communautaire en milieu rural ;
- l'effectivité du ciblage géographique ;
- l'urgence et l'importance de la stratégie de communication dans le processus de construction du RSU ;
- l'urgence du déploiement du personnel au sein du ST/RSU ;
- la feuille de route du RSU a été élaborée avant l'adoption de l'approche méthodologique, il y a donc nécessité d'une actualisation en conformité avec les orientations données (gestion des réclamations, N° vert, renforcement des capacités de la nouvelle équipe du ST/RSU...) ;
- l'anticipation sur les activités de communication pour soutenir le processus ;
- la définition de la stratégie de mise à jour de la base de données du RSU ;
- La synthèse de l'expérience acquise du voyage d'étude au Sénégal et en Mauritanie en termes d'acquis et de faiblesses pour ces deux pays et son partage avec les membres du COS/RSU ;
- la question de l'interopérabilité entre les bases de données existantes, et entre le RSU et le projet de l'identifiant unique de base.

II.3. Présentation du Manuel opérationnel du RSU

Cette présentation a été faite par une des membres de l'équipe de rédaction du manuel. Dans son exposé, elle procéda à la présentation du Manuel Opérationnel du RSU à travers deux (2) parties : le processus d'élaboration et le contenu du manuel.

1) Le processus d'élaboration

Le processus d'élaboration a fait état des activités ayant concouru à l'élaboration et la finalisation du manuel notamment l'élaboration de la feuille de route, le voyage d'étude au Sénégal et en Mauritanie et l'atelier d'élaboration de la méthodologie et des outils de ciblage des ménages et personnes pauvres et vulnérables

2) Le contenu du manuel,

Dans cette partie la présentatrice a procédé à la synthèse des huit (8) chapitres du document :

➤ Chapitre 1 : Principes et méthodologies

Il aborde les *Principes du Registre Social Unique, la notion de pauvreté et principaux processus du RSU, l'estimation du nombre de ménages à identifier et les étapes / processus du Registre Social Unique selon les deux approches* (ciblage communautaire en milieu rural et dénombrement en porte en porte en milieu urbain).

➤ Chapitre 2 : Conception des outils et des instruments

- Etape 1 : Recruter / Nommer l'équipe du Registre social
- Etape 2 : Concevoir / réviser les instruments et outils du RSU

- Etape 3 : Concevoir un Système d'Information (SIG)
- Etape 4 : Vérifier les conditions juridiques pour la mise en place du RSU
- Etape 5 : Les partenaires et des utilisateurs sont identifiés et des modèles de convention élaborés.
- Etape 6 : Réaliser / réviser un plan et les supports de communication
- Etape 7 : Elaborer les outils de classement des ménages (scoring)

➤ ***Chapitre 3 : ciblage géographique et plan de travail***

- Etape 1 : Réaliser une stratégie de déploiement dans le temps et l'espace et un plan de travail annuel
- Etape 2 : Estimer le nombre de ménages à enquêter par unité administrative jusqu'au niveau commune
- Etape 3 : Pour le milieu rural, décliner les estimations du nombre de ménage à identifier par localités.

➤ ***Chapitre 4 : Milieu rural - Ciblage communautaire***

- Etape 1 : Planifier la phase de ciblage communautaire
- Etape 2 : Préparer le terrain : Information, communication et planification des assemblées générales par localité.
- Etape 3 : Tenir une assemblée générale par localité
- Etape 4 : Etablir la liste des ménages pauvres de la localité
- Etape 5 : Enregistrer les ménages dans le SIG
- Etape 6 : Répondre aux questions et sensibiliser sur le service de réclamation
- Etape 7 : Faire le bilan des activités réalisées
- Chapitre 5 : Collecte et traitement des données

➤ ***Chapitre 6 : milieu urbain - ciblage via scoring***

- Etape 1 : Préparer la phase de ciblage en milieu urbain
- Etape 2 : Tenir des réunions avec les autorités
- Etape 3 : Découper les secteurs de la commune urbaine en zone de dénombrement.
- Etape 4 : Procéder au dénombrement de l'ensemble des ménages - Porte à Porte
- Etape 5 : Analyser les résultats du dénombrement et éditer des listes de ménages pauvres.
- Etape 6 : Faire le bilan des activités réalisées.

➤ ***Chapitre 7 : Mécanismes de gestion des réclamations***

- Etape 1 : Elaborer les outils pour la gestion des réclamations
- Etape 2 : Former les acteurs
- Etape 3 : Enregistrer les réclamations
- Etape 4 : Traiter les réclamations

➤ ***Chapitre 8 : Mécanismes d'utilisation et de mises à jour de la base de données***

- Mécanisme 1 : Appliquer les filtres de sélection sur les données et éditer des listes de ménages éligibles aux utilisateurs du RSU
- Mécanisme 2 : Réaliser des analyses sur le profil des ménages pauvres / vulnérables
- Mécanisme 3 : Mise à jour de routines des données du RSU liée aux informations fournies par les Utilisateurs
- Mécanisme 4 : Mise à jour de routines liée aux réclamations
- Mécanisme 5 : Mise à jour de masse

Après avoir apprécié positivement la qualité du document, les participants ont fait des observations, des commentaires et des amendements en vue de son amélioration et qui se résument comme suit :

- le rôle attendu de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information dans le processus d'opérationnalisation du RSU ;
- la question de la gestion du Comité communal de ciblage par le Préfet au lieu du Maire ;
- la possibilité de confier le ciblage aux démembrements du CONASUR (CODESUR) au lieu de créer de nouvelles structures ;
- la prise en compte de la situation sécuritaire dans le Manuel opérationnel ;
- la nécessité de l'actualisation de la feuille de route en intégrant les activités du planning opérationnel notamment les conventions à signer, le N° vert... ;
- la prise en compte de l'approche multidimensionnelle de la pauvreté
- la question de mesures contraignantes dans le mécanisme de mise à jour de routine notamment en ce qui concerne le feedback que doit faire les utilisateurs ;
- l'explication des étapes : établissement de liste et validation de liste dans l'approche communautaire ;
- le leadership de l'Etat dans les différentes étapes confiées aux ONGs ;
- le risque d'une composition des comités villageois de ciblage trop élargie ;
- l'ajout au Manuel opérationnel d'une partie sur l'objet du Manuel, la périodicité, la nécessité de revalidation après une actualisation, les détails des critères de ciblage, la prise en compte des bases de données existantes, la certification des ménages lors de la mise à jour intégrale du RSU ;
- la prise en compte de la classification des ménages ciblés dans les étapes/processus du RSU ;
- la mention de Version 1.0 au lieu de la date de production du manuel dans le sens de la sériation des versions prochaines suites aux mises à jour ;
- mettre la version finale du manuel en couleur et revoir certaines couleurs de caractères pour faciliter l'exploitation ;
- la prise en compte de la situation sécuritaire et choisir une zone stable pour l'implémentation du dispositif ;

- la prévision de l'auto déclaration des cibles dans le dispositif voire à travers une plateforme informatisée ;
- intégrer les parties : listes des sigles et abréviations, listes des annexes, lexiques des concepts clés (glossaire) ;
- harmoniser l'appellation du Département Communication et Plaidoyer dans le document ;
- voir la possibilité de la déconcentration du système au niveau régional, provincial et communal en faisant une analyse institutionnelle des démembrements existants (exemple du CODESUR) en vue de les intégrer dans le système ;
- intégrer dans le document la définition nationale de la pauvreté ;
- donner plus précision sur les principes du registre ;
- préciser davantage les responsabilités à confier aux structures étatiques et aux ONG.

II.4. Présentation de la phase pilote du déploiement du RSU

Cette dernière présentation a été faite par le ST/RSU. Il a décrit les différentes étapes de la mise en œuvre de la phase pilote.

1) La phase préparatoire, qui comprend les étapes suivantes :

- Mise en place et opérationnalisation du cadre institutionnel ;
- Conception des instruments et outils d'opérationnalisation du RSU ;
- Mise en place du SIG ;
- Mise en place et développement de partenariat entre le RSU et les sectoriels, les institutions intervenantes, les collectivités territoriales et ONG régionales ;
- Renforcement des capacités des acteurs ;
- Elaboration et mise en place d'un plan de communication pour la promotion du RSU.

2) La phase de mise en œuvre, avec les étapes suivantes :

- Ciblage géographique ;
- Mobilisation et animation sociale ;
- Identification des ménages pauvres par les communautés (pré-identification) ;
- Collecte de données (administration des questionnaires aux ménages) ;
- Traitement et analyse des données.

3) Le suivi-évaluation, consistant à la mise en œuvre du dispositif de Suivi-évaluation

4) L'évaluation budgétaire de la phase pilote

Le coût estimatif de la phase pilote a été évalué sur la base de l'expérience de programmes déroulés qui établissent une moyenne de 6000FCFA par ménage le coût global d'une opération de ciblage. L'opération pilote de déploiement du RSU qui prévoit

un enregistrement de 120 000 ménages, ce qui donne une estimation prévisionnelle de 720 000 000 FCFA nécessaire à sa réalisation. Le coût réel de l'opération pourra être mieux évalué avec les travaux sur le ciblage géographique en collaboration avec l'INSD et les accords de partenariat avec les différents opérateurs (ONG et Agence de collecte).

5) Les défis et perspectives

Les défis majeurs relevés à l'opérationnalisation du RSU font état de ***la situation sécuritaire*** (l'accessibilité de certaines zones et la gestion des regroupements des communautés dans le contexte de l'insécurité), ***la situation humanitaire*** (prise en compte des PDI dans le processus d'enregistrement sans toutefois interférer dans le système mis en place par le CONASUR) et ***la prise en compte de l'identifiant de base.***

En termes de perspectives à court terme, il est envisagé :

- la finalisation de la cartographie de la pauvreté (INSD & Banque mondiale) ;
- le ciblage géographique des zones pour l'opération pilote ;
- la détermination des quotas selon les localités ;
- la construction du SIG/RSU ;
- la finalisation du plan budgétisé du RSU y compris pour le passage à l'échelle ;
- la formalisation des conventions et protocoles d'accord ;
- la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes (n° vert).

A l'issue de la présentation, les préoccupations majeures relevées se présentent comme suit :

- la disponibilité des ressources financières pour la phase pilote ;
- le ciblage de 120 000 ménages est excessif pour la phase pilote, voir la possibilité de réduire pour le début ;
- la prise en compte des associations au même titre que les ONG dans le processus ;
- l'implication au premier rang des travailleurs sociaux dans le processus de ciblage ;
- la possibilité de faire une capitalisation des données par région, province, commune et localité ;
- la nécessité d'accélérer le processus pour la phase pilote au regard du temps restant (04 mois) ; ce qui induit une forte implication des structures membres du COS/RSU ;
- l'adaptation de la stratégie de communication et du choix des localités à l'agenda et au contexte sécuritaire qui prévaut ;
- la disponibilité de 10 millions de dollars US par la Banque mondiale pour le financement du RSU ;
- la budgétisation et le plan de décaissement peuvent poser des problèmes au regard de délai de l'agenda ;

- la contribution financière de l'Etat dans la construction du registre

A l'issue des présentations et des échanges, les membres du comité ont approuvé la feuille de route pour l'opérationnalisation du RSU, validé le Manuel opérationnel du RSU et adopté le planning opérationnel de la phase pilote.

Toutefois des suggestions et des recommandations ont été formulées en vue de l'amélioration du dispositif.

III. DE LA FORMULATION DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été formulées par les membres du comité :

Au MSNAH :

- 1. Faire le plaidoyer pour le financement conséquent du RSU par le budget de l'Etat ;**
- 2. Etoffer urgement les ressources humaines au niveau du ST/RSU ;**

Au ST/RSU :

- 3. Actualiser la feuille de route pour l'opérationnalisation du RSU suivant l'approche méthodologique adoptée.**

En sus des recommandations quelques suggestions ont été faites par les participants à la session en vue de l'amélioration du dispositif du RSU :

- entreprendre des actions de communication pour mieux faire connaître le RSU et améliorer l'implémentation de la phase pilote ;
- prendre en compte la sécurité des systèmes informatiques dans le cahier des charge du SIG ;
- démarrer le processus de déploiement de la phase pilote dans les zones stables ;
- prendre en compte les associations dans la nomenclature des ONG ;
- réfléchir sur la prise en compte de l'auto déclaration des cibles dans le dispositif voire à travers une plateforme informatisée ;
- renforcer le leadership des services du Ministère en charge de la solidarité nationale dans les actions auprès des communautés.

IV. CEREMONIE DE CLOTURE DE LA SESSION

Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, la première session du COS/RSU a pris fin avec le mot de clôture de Monsieur le Ministre chargé de la Solidarité nationale, Président du COS/RSU, délivré par la représentante du 2^{ème} Vice-Président.

Aussi, elle a adressé la satisfaction et les vifs remerciements du Président à l'endroit de toutes les parties prenantes pour l'intérêt porté à l'examen et à l'adoption des dossiers inscrits à l'ordre du jour ainsi que les pertinentes recommandations formulées à la hauteur des attentes sur la trajectoire que doit prendre le déploiement du RSU. Il a rassuré que les recommandations de la 1^{ère} session du COS/RSU feront l'objet d'une attention particulière et seront implémentées dans les actions du Ministère. Il a tenu également à donner l'assurance qu'aucun effort ne sera ménager par son département pour poursuivre les chantiers de l'édification d'un système de protection sociale et de solidarité durable au Burkina Faso.

C'est sur ces mots que la session a pris fin à 15 heures 17 minutes.

Ouagadougou, le 04 Août 2022

**Le Secrétaire Technique du RSU /
Rapporteur du COS/RSU**

Moussa OUATTARA

Chevalier de l'Ordre du Mérite,
de la Santé et de l'Action Sociale